

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 20 DECEMBRE 2023

05 - Objet : SERVICE ACTION SOCIALE – ARS – ENGAGEMENT DANS LE CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DE L'ALBRET N°2 – 2023-2028

N° Ordre : DE-119-2023

Rapporteur : Ludovic Biasotto, vice-président à l'Action Sociale

Nomenclature : 8-5 politique de la ville, habitat, logement

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Feugarolles, après convocation régulière du Président du 13 décembre 2023, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN et M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRES

Le Frechou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Ana-Paula BES, Edith BUSQUET et Evelyne CASEROTTO, MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE

Pompiet : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (4) :

Lavardac : Mme Isabelle SALIS à M. Ludovic BIASOTTO,

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Serge ARNAUNÉ, Mme Stéphanie GARBAY à M. Frédéric

SANCHEZ et Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Nicolas LACOMBE

Membres absents non excusés (3) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Nérac : M. Patrick GOLFIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 45

Votants : 49

Absents : 7

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 0

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 4

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Action Sociale d'intérêt communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision N°DE_058_2023 du 03/04/2023 portant sur la candidature d'Albret Communauté pour l'obtention des subventions ARS pour la coordination d'un Contrat Local de Santé,

Vu l'avis de la Commission Action Sociale du 09/11/2023,

En 2017, l'ARS a accompagné Albret Communauté dans la mise en place d'un Contrat Local de Santé en finançant un diagnostic territorial de santé en Albret. Ainsi, le 28 septembre 2017, la collectivité s'est engagée en signant le 1^{er} Contrat Local de Santé de l'Albret.

L'ARS souhaite renouveler cet engagement avec Albret Communauté sur un 2^{ème} Contrat pour une durée de 5 ans (2023-2028). Pour ce faire, l'ARS propose à Albret Communauté de financer un poste de coordonnateur et de signer un 2^{ème} Contrat Local de Santé.

Le poste de coordonnateur CLS est financé à hauteur de 15000€ /an. En 2023, un agent du service Action Sociale est fléché coordonnateur général du CLS pour l'ARS, soutenu par 6 autres agents d'Albret Communauté pour le pilotage des actions. Ils sont chargés de construire un nouveau contrat en identifiant les actions à réaliser en partenariat avec les professionnels du territoire, par le biais de fiches-actions.

40 fiches-actions ont été identifiées pour constituer ce 2^{ème} Contrat Local de Santé.

Annexées au contrat, elles sont réparties selon 5 grandes thématiques :

- Prévention et accès aux soins pour tous,
- Santé de l'adolescent et du jeune adulte,
- Santé du sénior,
- Santé et environnement,
- Santé mentale.

Le Président propose que soient désignés 2 représentants d'Albret Communauté, en tant que membres du Comité de pilotage du Contrat Local de Santé, à savoir : Alain Lorenzelli en qualité de Président d'Albret Communauté et Ludovic Biasotto en qualité de Vice-Président à l'action sociale.

Le Président invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur le Contrat Local de Santé de l'Albret (annexé à la présente délibération), couvrant la période 2023-2028, et les annexes afférentes.

Considérant les modalités de désignation visées par l'article L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT,

Monsieur le Président rappelle que l'organe délibérant peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En conséquence, Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de ne pas procéder par vote à bulletin secret,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **D'adopter** le Contrat Local de Santé de l'Albret 2023-2028, et ses annexes, porté par Albret Communauté ;
- ▶ **De désigner** Alain Lorenzelli et Ludovic Biasotto en tant que membres du Comité de pilotage du Contrat Local de Santé ;
- ▶ **D'autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération ;
- ▶ **De rappeler** que le Président a d'ores et déjà sollicité la subvention pour le poste de coordonnateur du Contrat Local de Santé auprès de l'ARS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président

Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance



Publication le : 26 DEC. 2023